

Règlement Intérieur

Champ d'application Le présents règlement intérieur s'applique à toutes les adhésions et activités proposées par le club de montagne Grenoble Université Club Escalade Montagne (ci-après dénommé GUCEM). Il est considéré comme accepté dès lors que le/la participant-e procède à son inscription ou participe à une activité organisée par le GUCEM.

Adhésion et inscription Pour devenir membre du club, il est nécessaire de remplir un formulaire d'adhésion et de fournir toutes les informations requises. Le paiement de la cotisation annuelle valide l'adhésion et donne accès aux activités proposées par le club.

Droit de publication de photos Le GUCEM se réserve le droit de prendre des photos lors des activités et événements et de les publier sur ses supports de communication, y compris les réseaux sociaux, à des fins promotionnelles. Les membres qui ne souhaitent pas apparaître sur ces photos doivent en informer expressément le GUCEM par écrit.

Risques liés à la pratique de la montagne Le GUCEM informe ses membres que la pratique de la montagne comporte des risques inhérents tels que les blessures, les accidents ou les pertes matérielles. En adhérant au GUCEM et en participant à ses activités, les membres reconnaissent ces risques et acceptent de les assumer pleinement. Le GUCEM ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages ou préjudices découlant de la pratique de la montagne.

Responsabilité en cas de vols Le GUCEM attire l'attention de ses membres sur le risque de vols ou de dégradations sur les parkings des lieux de pratique. Bien que le GUCEM mette en place des mesures de sécurité raisonnables, il décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte de biens personnels sur les parkings. Les membres sont invités à ne pas emmener avec eux des objets de valeurs, et à prendre les précautions nécessaires pour sécuriser leurs effets personnels.

Annulation et remboursement Toute somme versée au GUCEM pour une sortie ou un événement l'est à titre d'arrhes. En cas d'annulation d'une activité par le GUCEM (pour des raisons indépendantes de sa volonté : conditions météorologiques défavorables, problèmes engageant la sécurité des participant-e-s, etc.), les membres auront la possibilité d'être remboursés ou de reporter leur participation à une date ultérieure, selon les possibilités. En cas d'engagement de frais avec une tierce partie, le GUCEM se considère comme un intermédiaire et se réserve le droit de répercuter les arrhes versés intégralement ou partiellement sur le/la participant-e. En cas d'annulation par le/la participant-e, aucun remboursement n'est dû. Aucune adhésion ne peut être annulée, ni remboursée.

Protection des données personnelles Le GUCEM s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles fournies par les membres et à les utiliser uniquement dans le cadre de la gestion des adhésions et des activités du club. Les membres peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en contactant le GUCEM.

Ce règlement intérieur est sujet à modification. Les membres seront informés de toute modification substantielle et devront les accepter pour continuer à bénéficier des activités du GUCEM. Il a été rédigé le 7 septembre 2023 et entre en vigueur le 7 septembre 2023.

Contact



Grenoble Université Club Escalade Montagne
Maison des Associations, boîte aux lettres n.116
6 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble
04.76.82.44.29
info@gucem.fr